



DELIBERATION
N° CM 32/034/2024

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 2 avril 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 21 mars 2024 et 27 mars 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michel BURILLO qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre PAREUX

• Fixation du montant des dotations scolaires – Année 2024

Monsieur Julien BOUILLON, Conseiller Municipal, rappelle qu'il est versé chaque année, à toutes les écoles de la Commune, une dotation permettant de faire face aux dépenses liées à leur fonctionnement (achat de fournitures scolaires et informatiques). Le montant attribué est calculé en fonction du nombre d'élèves par école.

À cela s'ajoute une dotation versée à chaque école pour participer au transport pour les sorties scolaires.

Une dotation est également mise à disposition du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) d'Égly.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions de la commission « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale » réunie le 27 novembre 2023,

Considérant l'avis de la commission de Finances réunie le 22 janvier 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur Julien BOUILLON,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Fixe** le montant des dotations scolaires pour l'année 2024, comme suit :
- Dotation fournitures scolaires + dotation informatique : 40 € par enfant scolarisé dans l'école
- Dotation transports sorties scolaires : 100 € par classe (nombre de classes arrêté au 1^{er} janvier de l'année en cours)
- Dotation RASED : 1 € par enfant scolarisé sur la Commune

Le 4 avril 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

